

# Vers un observatoire régional du développement durable dans le logement et l'habitat

**En matière de respect de l'environnement, les conférences internationales de Rio et de Kyoto ont abouti à des engagements que se doivent d'honorer les pays participants, dont la France. Tous les secteurs d'activité sont concernés. Celui de l'habitat, du logement et de la construction ne fait pas exception. Mais que signifie le développement durable en matière de construction ? et comment contribuer à l'effort général ?**

Construire dans un contexte de développement durable ne signifie pas que ce que l'on construit doit durer longtemps. Cela signifie que l'on peut utiliser longtemps les mêmes principes de construction sans craindre le tarissement d'une ou plusieurs des ressources nécessaires à l'édification ou à la vie de l'ouvrage. En d'autres termes, la construction des huttes des indiens d'Amazonie correspond davantage à la définition du développement durable que celle des grandes pyramides d'Egypte.

Néanmoins, le principe qui veut que nos actions présentes n'hypothèquent pas les possibilités de choix offertes aux générations futures doit avoir une mise en œuvre progressive et compatible avec le niveau de connaissance technique et les conditions économiques actuelles. La traduction de cette philosophie du développement durable dans le domaine de la construction a plusieurs champs d'application. Ils peuvent se regrouper pour l'essentiel dans deux domaines principaux :

## ▶ urbanisme

la construction consomme directement de la ressource foncière, elle induit aussi des consommations d'espace par les infrastructures (*en particulier de transport*) qu'elle réclame et des besoins en énergie par les déplacements qu'elle occasionne. Par conséquent, cela soulève notamment les questions de l'étalement urbain, de la densité urbaine, de l'urbanisme commercial et de la logistique.

## ▶ construction

l'habitat est consommateur direct de ressources pour la construction et plus encore pour l'entretien et l'exploitation des logements. Les matériaux de construction, le chauffage, l'eau, mais aussi les transports induits par la gestion de l'immeuble, les risques en matière de santé encourus par les utilisateurs du bâtiment, sont donc directement concernés.

## UN ATELIER SPÉCIFIQUEMENT RÉSERVÉ AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il va sans dire qu'il n'est pas de développement durable sans prise en compte de l'aspect humain et social. L'ensemble de ces sujets doivent donc être étudiés d'un point de vue environnemental et social, a fortiori lorsque les utilisateurs des constructions considérées sont d'origine modeste.

Dans la mesure où aucun progrès tangible ne pourra être obtenu sans une action collective coordonnée, l'ORHL s'est imposé comme lieu de partage des connaissances et de concertation. L'atelier 4 de l'ORHL sera donc dorénavant intitulé **"habitat et développement urbain durable"**.

Ceci permettra :

- aux partenaires actuels de l'ORHL, non seulement de valoriser leurs actions individuelles en faveur du développement durable, mais aussi et surtout de partager des diagnostics, d'élaborer des actions concertées au sein de ce vaste domaine
- à tous de répondre à la volonté gouvernementale de constituer des observatoires régionaux de la qualité et du développement durable dans la construction
- d'associer de nouveaux partenaires à l'ORHL, et donc d'enrichir son domaine d'intervention, que ce soit dans la construction, la réhabilitation, l'entretien, la gestion ou l'exploitation de l'habitat.

Pierre-Yves Duffait  
DRE